

Compte-rendu de la réunion du Lundi 12 Avril 2010.

Etaiant présent : Messieurs Jacques BORISENKO – Alain CARLIER – Jean-François CORMENIER – Jean DUMONTET – Paul GRANDENER - Alain GRATEDOUX - Jean-Noël GUAY – Jean-Claude LE GALL - Philippe MARESTIN - Alain MERCIER – André PRANDI – Jacques ROUMEAU
Madame Anne-Marie GUAY ;

Ordre du jour : Bilan et résultat du Championnat de France Senior à ROCHEFORT .

Monsieur Jean-Noël GUAY est satisfait des résultats de ce premier championnat organisé en un temps record et malgré des erreurs de chacun.

Monsieur André PRANDI nous communique le bilan poste par poste :

- Les charges
- Les dépenses
- Les recettes des tournois
- La recette du bar
- Le bénéfice total

Monsieur André PRANDI nous enverra dans quelques jours le bilan détaillé.

En quatre jours, 1348 joueurs pour les tournois d'accompagnement (donc hors championnat) ont été comptabilisés.

Pour la prochaine édition quelques modifications devront être apportées :

- Le livret en plus grande quantité, avec plus de pages et en papier glacé
- L'affiche devra être révisée ; certains restaurants et hôtels ont été oubliés
- Un seul fournisseur pour l'ensemble des consommables concernant le bar
- Une caisse centrale en dehors du bar
- Faire un planning pour le bar concernant les bénévoles avec davantage de rotations afin de limiter les éventuelles frictions dues à la fatigue.
- Plus de communications entre les personnes qui organiseront le second championnat.
- Dans la mesure où nous pourrions disposer de salles supplémentaires, le Palais des congrès, en plein centre ville sera de nouveau retenu. Le Polygone, dans le cas contraire, pourrait nous accueillir, d'après Monsieur Jean DUMONTET .

Concernant le banquet de clôture nous avons quelques difficultés avec le traiteur car le repas qu'il nous a servi, n'était pas conforme à notre attente (!).

Monsieur Jean-Noël GUAY avait demandé à Monsieur Jean DUMONTET de bloquer le paiement de la facture jusqu'à ce qu'un accord satisfaisant soit trouvé, ce dernier a omis d'informer André PRANDI qui lui a fait un chèque de 2700 Euros soit plus de 16 euros par participant pour un repas digne d'une médiocre cantine scolaire !

Il y a eu entre Monsieur André PRANDI et le traiteur un accord de principe sur ce même montant, soit 700 euros déduits du total précédemment réclamé ; nous attendons du traiteur qu'il respecte cet accord, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Une indemnisation de 100 Euros pour Monsieur Paul GRANDENER a été votée pour tous les allers-retours qu'il a effectués avec son fourgon pour l'approvisionnement du bar. Il a été quand même rappelé que la livraison aurait dû être effectuée par le fournisseur.

Avec ce championnat, nous avons fait un bénéfice conséquent (voir bilan ci-joint), bien que le poste « bar » ne semble avoir dégagé les sommes espérées. Jean-Noël GUAY souhaite obtenir de Monsieur André PRANDI l'ensemble des factures et documents comptables de ce championnat avant notre A.G., afin de déterminer le coefficient réalisé et mener une étude statistique qui sera utile pour une nouvelle édition espérée dans 2 ans.

Pour la redistribution, Monsieur Jean-Noël GUAY nous fait part de son souhait, issu d'une consultation avec plusieurs intervenants à savoir :

Qu'une somme de 150 Euros soit attribuée aux clubs qui ont participé à l'organisation de ce championnat.

Pour la saison prochaine, le Comité prendra à sa charge les frais d'affiliation de TOUS les clubs charentais (68 euros X 14 cette saison), dans le respect des statuts de la F.F.T.

10 jeux seront donnés aux clubs qui n'ont pu ou désiré prendre une part active à cette manifestation.

Monsieur André PRANDI souhaiterait qu'un lunch réunissant les quelques 35 bénévoles de ce championnat soit préparé afin de les remercier et d'oublier les éventuels griefs communs.

Ces propositions ont été adoptées par vote.

Monsieur Philippe MARESTIN nous fait part de son contentement pour ce championnat malgré des réticences antérieures, ainsi que pour le souhait du conseil d'administration de redistribuer les bénéfices aux clubs.

En fin de réunion, Monsieur Jean –François CORMENIER pose la question suivante :

Monsieur BLANCHOT était présent à PONTARLIER mais n'a pu faire le championnat en donne libre pour cause de son retard : il a malgré tout été défrayé : est-ce normal ?

Il a fait le voyage donc il y a défraiement mais il ne pourra participer l'année prochaine au sélectif libre. Cette sanction est automatique sans passage en chambre de discipline : un courrier sera envoyé.

Cette réunion s'est terminée par le verre de l'amitié !